

Sujet : NAPOLEON ANNICK demande : Enquête publique redéploiement du Port de Cavalaire sur mer
Date : Fri, 14 Dec 2018 11:15:02 +0100
De : ANNICK NAPOLEON

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE REDEPLOIEMENT DU PORT DE CAVALAIRE

DU 12 NOVEMBRE 2018 AU 14 DECEMBRE 2018

COMMISSAIRE ENQUETEUR Mme GISELE FERNANDEZ

Contribution du groupe des élus minoritaires du Conseil Municipal de la Ville de Cavalaire sur mer présidé par Madame Annick NAPOLEON

Cavalaire sur mer, le 14.12.2018

Madame le Commissaire Enquêteur,

Le projet Ecobleu faisant l'objet de cette enquête publique recueille un certain nombre de points négatifs :

- Projet utopique au coût exorbitant, plus de 31 000 000 € HT.
- Projet démesuré pour une commune de la taille de Cavalaire.
- Projet non maîtrisé. En effet, le planning évolue sans cesse. Nous sommes déjà au troisième planning pour ce projet, il devait se terminer :
 - o Initialement en juin 2018,
 - o Puis en juillet 2019,
 - o Et aujourd'hui en 2021 (le mois n'a pas été précisé).
- Explosion des tarifs portuaires : locations, garanties d'usages, charges afin de dégager les financements nécessaires (de nombreux plaisanciers cavalois ont dû renoncer à leur loisir et vendre leur bateau car ne pouvant plus le financer).
- Réaménagement du centre commercial d'animation du Port non chiffré et sans aucune visibilité à ce jour. Au droit du centre commercial d'animation il n'est pas prévu d'élargir les quais alors que ceux-ci sont trop étroits et posent aujourd'hui des problèmes récurrents de circulation des personnes durant les mois de la période estivale.
- Des travaux superflus sont envisagés : crèche, le quai Patrice Martin sera adapté pour pouvoir effectuer le départ des courses de jet ski et accueillir l'ensemble du paddock (manifestation qui a lieu une fois par an et non pérenne).
- Démolition du Quai Marc Pajot, une erreur magistrale.
- Déplacement de la Cale de mise à l'eau, qui de plus sera située au milieu d'aires de carénage et de grutage et verra son dimensionnement revue à la baisse ce qui est une erreur fondamentale vu sa fréquentation.
- Suppression de places de stationnement sans veiller à leurs remplacements à proximité du Port.
- Couverture de la Castillane qui rendra impossible tout entretien suite

aux « largades » d'Est qui la remplissent de feuilles mortes de posidonies, de plus ce fleuve côtier est un lieu de frayère pour plusieurs espèces de poissons fréquentant les eaux de notre baie.

Et cette liste n'est pas exhaustive.....La grande participation des plaisanciers et cavalairois à cette enquête démontre l'intérêt qu'ils portent à notre Port et leurs contributions en pointent, majoritairement, les limites et les points faibles.

Concernant le transfert de la parcelle AN 126 :

Plutôt que de construire un nouveau bâtiment de taille conséquente qui viendrait « boucher » la vue sur le Port et ainsi contredire la position du Maire quant à permettre une interaction entre le Port et la Ville, il serait plus judicieux de réaliser un parking paysagé qui permettrait de compenser les pertes de places de stationnement occasionnées par ce projet et d'avoir une large vue parfaitement dégagée sur l'espace portuaire depuis l'Avenue Général De Gaulle.

Concernant la démolition du Quai Marc Pajot :

Il ne s'agit pas d'un quai, mais de la digue assurant la protection du 1er port construit à Cavalaire.

Cette digue, modifiée en quai en 1971, est la colonne vertébrale du Port de Cavalaire qui lui assure un fonctionnement rationnel et sécurisé entre les deux bassins réunis en une seule entité gestionnaire, et chacun se félicite des services qu'il rend :

- Parking de 80 places, promenade piétonnière, accès à la capitainerie et la station d'avitaillement...etc.

Il mérite d'être repensé dans son aménagement paysager et son organisation afin d'être encore plus efficient dans ses destinations, mais certainement pas d'être démolit et ce pour plusieurs raisons, toutes imbriquées entre économie et écologie.

- Un coût de démolition prohibitif

Cette digue transformée en quai garde dans ses fondements des milliers de m3 de rochers dont l'évacuation entrainerait des coûts extrêmement élevés, d'ailleurs non chiffrés dans l'APD de + de 31 000 000 € HT,

- De fortes nuisances environnementales terrestres et marines :

Noria de camions de forts tonnages durant plusieurs semaines, mise en décharge spécialisée des milliers de tonnes de roches et de sédiments.

Sédiments contenant des métaux lourds libérés, turbidité de l'eau durant de longs mois.

Suppression de la protection de fait entre les deux bassins en cas de pollution accidentelle dans l'un d'eux.

Suppression d'un accès pompier et service de secours sanitaires d'urgence très fonctionnel desservant les deux bassins.

Suppression d'une passe d'entrée, réduisant à une seule les deux passes actuelles, ce qui augmente le risque d'accident lors des « heures de pointes portuaires » (fin de journée en été notamment).

Problème de circulation des eaux à l'intérieur du Port qui nécessiterait la mise en œuvre de turbines, non chiffrées dans l'APD

de + de 31 000 000 HT, et qui rejetteraient les eaux portuaires chargées de métaux lourds, de résidus pétroliers, d'eaux grises et noires au droit de la plage du Centre-ville, quand leurs sorties ne seraient pas bouchées par les feuilles de posidonies massées dans la Castillane.

La hausse du niveau de la mer, due à la dilatation des eaux, conséquence du réchauffement climatique, n'est pas prise en compte, il n'est pas prévu de rehausser les quais, ce qui nous semble indispensable à cette heure.

Là encore cette liste n'est pas exhaustive, et le rapport de l'autorité environnementale joint à cette enquête évoque un certain nombre de points qui méritent d'être revus, nous citons :

« L'étude d'impact relative au projet de redéploiement du port de Cavalaire-sur-Mer présente quelques faiblesses sur la forme notamment concernant la lisibilité de certaines cartes et l'identification des enjeux. De plus, le contenu de l'étude d'impact nécessite d'être actualisé au titre de la réforme de l'évaluation environnementale modifiant le contenu de l'étude d'impact (R.122-5 du code de l'environnement).

Concernant la justification des choix d'aménagement du projet, l'argumentaire doit prendre en compte le critère environnemental au regard des enjeux identifiés lors de l'état initial. Ceci ne transparaît pas suffisamment dans le dossier. »

Le Port de Cavalaire sur mer est labellisé Port Propres en 2008, il a obtenu le financement à 80% de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre de la 1ère aire de carénage non polluante en 1993, et depuis cette date des moyens n'ont cessé d'être mis en œuvre afin de limiter les pollutions marines dues au fonctionnement d'un Port.

Ces travaux lourds et inutiles viendront remettre en cause tout ce travail qui concoure à la qualité des eaux de notre baie, qui reçoivent le label « Certification de la qualité des eaux de baignades » depuis 2009. Mais également nuire à la présence d'un grand nombre d'espèces de la faune et de la flore marines qui peuplent notre port et notre baie : Mérour brun, hippocampe, couleuvre vipérine dans la Castillane, par exemple.

Il est bien sûr indispensable que notre Port soit modernisé, repensé et réaménagé, mais en respectant le principe environnemental de la démarche « éviter, réduire, compenser » ce qui à notre sens n'est pas le cas.

Nous ne pouvons conclure notre contribution sans évoquer l'épée de Damoclès judiciaire qui pèse sur tous ces travaux, suite à un signalement de l'Association Anticor 83 auprès du Procureur du TGI de Draguignan, signalement suffisamment sérieux puisque le Procureur a diligencé, au mois de mars 2018, une enquête judiciaire, toujours en cours, notamment sur l'attribution de ce marché public d'audit et d'études.

Il nous semble important que ces travaux ne puissent commencer avant que le Parquet n'ait pu rendre ses conclusions.

Nous terminerons en précisant que notre groupe a voté contre ce projet et ses conséquences en Conseil Municipal.

Veillez agréer, Madame le Commissaire enquêteur, nos respectueuses salutations.

Pour le groupe des élus minoritaires

Stéphanie Viguier

Christine Dominguez

José Segovia

Annick NAPOLEON

Profil : particulier

Nom : NAPOLEON

Prénom : ANNICK